

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 39 (1910)

Heft: 8

Artikel: Bilan géographique et historique de l'année 1909

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1041220>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dernièrement, différents cas, non prévus par les statuts, furent soumis à l'appréciation de notre Comité. Ce dernier se vit dans l'obligation de soumettre à l'assemblée générale la question de l'assurance-accident. Cette fois-ci, les opinions furent en grande majorité affirmatives, bien que n'ayant pas d'effet rétroactif. Toutefois, vu l'état de la caisse et certaines circonstances particulières, nous nous sommes décidés, à titre transitoire et exceptionnel, de solutionner deux des cas cités plus haut, à l'entière satisfaction des intéressés. Un autre cas, entouré de circonstances plutôt défavorables, n'a pas pu être pris en considération.

Quoiqu'il en soit, nous pouvons déclarer d'ores et déjà que la question de l'assurance-accident, avec les distinctions essentielles qu'elle comporte, sera résolue par la direction d'entente avec l'administration, sous réserve de ratification par l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion de la Société fribourgeoise d'éducation. Cette mesure radicale dissipera bien des malentendus et fera taire toute divergence d'idée sur l'interprétation de l'art. 15.

Nous ne saurions clore ce rapide exposé de l'activité de notre double comité sans accorder une mention toute spéciale au travail zélé et consciencieux de notre dévoué caissier, qui apporte dans l'accomplissement de ses importantes et délicates fonctions une méthode sûre et claire et une exactitude digne de tout éloge.

(*A suivre.*)

Bilan géographique et historique

DE L'ANNÉE 1909

EUROPE

Angleterre. — Par leur situation géographique, les Iles Britanniques forment l'avant-garde de l'Europe en face du reste du Globe. Leur caractère insulaire, d'où découle la nécessité de la navigation maritime, est pour beaucoup dans le génie commercial et d'expansion mondiale qu'on doit reconnaître à l'Angleterre, devenue le centre du plus vaste Empire que l'histoire ait enregistré. Sa domination s'étend sur le quart du Globe.

L'impérialisme britannique s'est accentué en août dernier dans une Conférence intercoloniale, tenue pour la défense commune de la métropole et de ses colonies. Il s'agit pour

l'Angleterre de se garer contre les aspirations trop évidentes de l'Allemagne d'abord, des Etats-Unis ensuite ; elle veut garder l'hégémonie des mers et du commerce mondial.

Comme l'union britannique a aussi un but mercantile et que plusieurs colonies tiennent au système protectionniste, il en résulte que l'Angleterre devra se départir en certains points de son système de « libre-échange », qui fait sa fortune depuis un siècle. En revanche, on modifiera les tarifs douaniers, de façon à favoriser l'approvisionnement de l'Angleterre en denrées alimentaires et matières premières par ses colonies, selon des modalités locales.

C'est donc une sorte de zollverein britannique à établir, à l'instar de l'ancien zollverein allemand, qui prépara la grandeur actuelle de la Prusse et de l'Allemagne.

Et cependant tout n'est pas rose dans la « splendeur britannique ». Non seulement la rivalité maritime et commerciale de l'Allemagne surtout l'inquiète sérieusement, mais son hostilité diplomatique se fait sentir un peu partout dans la politique : au Maroc, comme dans les Balkans, en Crète, en Asie-Mineure, en Perse, en Chine. Il ne faut rien moins que les rapports « cordiaux » d'Edouard VII avec Guillaume II et les « voyages de plaisir et d'amitié » des magistrats de Berlin à Londres et du lord maire de Londres à Berlin, pour faire croire que la paix du monde n'est pas menacée.

A l'intérieur, l'Angleterre souffre de la lutte des partis conservateur et libéral, de l'attaque de la Chambre des Communes contre les priviléges de la Chambre Haute. Les Lords sont réfractaires aux projets du gouvernement actuel, qui, obligé de trouver de quoi combler le déficit budgétaire, veut éléver une taxe très forte sur les biens fonciers détenus par cette noblesse, qui depuis des siècles a fait la grandeur et la prospérité de la nation. C'est, semble-t-il, la guerre au capital producteur, et aussi l'amoindrissement du système de « libre-échange », en face du « protectionnisme » reconnu nécessaire depuis que les nations concurrentes le pratiquent. Le désaccord a amené la dissolution des Chambres.

Pour répondre aux aspirations de l'Irlande, le ministère Balfour avait, en 1903, fait voter l'« Irishland Bill », loi facilitant l'acquisition des terres par des fermiers locataires ou « tenanciers » irlandais, grâce à des avances pécuniaires accordées par l'Etat et remboursables en 68 ans. Un nouveau projet de loi tend à rendre obligatoire la vente de certaines terres des Lords et à dégrevier l'acquéreur irlandais d'une partie de la dette qu'il aurait contractée. Arrivera-t-on à satisfaire les revendications irlandaises ?

L'Exposition internationale de Londres, en 1909, si elle a fait peu de bruit pour nous, n'en a pas moins montré les plus beaux produits de tout genre du monde entier. Sur une étendue de 56 hectares, offrant de magnifiques avenues, des jardins ravissants, des lacs et canaux splendides, s'élevaient 50 palais pour exposants de toutes catégories. Un immense stade en plein air, pouvant contenir 80,000 spectateurs assis, servait aux réunions et conférences.

Le projet du tunnel sous le Pas de Calais ayant été rejeté par l'opinion publique cette année, une Compagnie anglaise se propose d'établir entre Calais et Douvres un service de ferry boats, bateaux de 3,000 tonnes embarquant des trains entiers, afin d'éviter des transbordements désagréables et des pertes de temps. Le nombre des passagers par Calais, Boulogne et Dieppe seulement, a été en 1908 de plus de 900,000.

France. — Dans la politique générale, la France a pu se dégager des aventures du Maroc, en retirant la plus grande partie de ses troupes, tandis que l'Espagne devait y envoyer les siennes. Ses relations diplomatiques ont été partout à la paix, même vis-à-vis de l'Allemagne, son adversaire éventuel.

L'action gouvernementale est toute à la persécution de l'Eglise et travaille à enlever aux catholiques les dernières écoles de leur choix. Les évêques ont adressé à leurs ouailles de pressantes recommandations pour les mettre en garde contre les écoles « neutres », qui, généralement, sont des écoles « impies » ; ils ont, de plus, mis à l'index une série d'ouvrages classiques, reconnus comme les plus mauvais. C'était leur droit au nom même de la liberté d'enseignement, qu'on a prétendu leur accorder par la loi de « Séparation ». Pour soutenir l'école laïque, de nouveaux projets de loi visent à lui accorder le monopole de l'enseignement et à fermer même les écoles primaires privées, qui comptent 1,122,275 élèves, d'après une statistique officielle. Où caser ce million d'élèves ? La construction des locaux nécessaires coûterait plus de 400 millions de francs, à quoi devrait s'ajouter le traitement des titulaires. Et cela pour produire un enseignement obligatoire, dont M. Briand lui-même, ministre, a apprécié le résultat en constatant que « si le nombre des illettrés militaires fut en 1882 de 14 %, il était en 1908 de 25 à 30 %, c'est-à-dire qu'il a doublé en 25 ans » !

Le budget est en déficit de plus de deux cents millions ; il dépasse les quatre milliards de francs, devenant ainsi, proportionnellement à la population, « l'Himalaya des budgets du Monde » ! suivant l'expression de M. Poincaré, ancien ministre des finances.

Pour rétablir l'équilibre, on propose de prélever de nouveaux impôts sur le revenu. Les droits de succession, pour les 430,000 décès de l'année, représentent, d'après M. Leroy-Beaulieu, un actif brut de 6 milliards de francs; ce qui suppose à la France une fortune publique de 226 milliards.

D'après le même économiste, la dépopulation française s'accroît cette année encore : 20 naissances seulement et 19 décès sur 1,000 habitants en France, contre 32 naissances et 18 décès en Allemagne. En conséquence, que devient pour l'avenir le recrutement de l'armée française et quelle figure, comme nombre, celle-ci fera-t-elle en présence de l'armée allemande, qui trouve à se recruter dans une population s'accroissant annuellement de près d'un million d'habitants ? Aussi le colonel Mangin propose-t-il dans les armées une forte proportion d'éléments étrangers, en qualité de remplaçants. On prendrait ainsi 200,000 hommes dans les possessions africaines : Arabes et Berbères d'Algérie et Tunisie, Nègres, Sénégalaïs, Guinéens, Congolais, Malgaches, etc. En temps de paix, 40,000 Nègres serviraient en Algérie-Tunisie et autant d'Algériens et Tunisiens passeraient en France. En temps de guerre, 100,000 Arabes et Berbères, avec 100,000 Noirs pourraient figurer sur les futurs champs de bataille, en Europe même ou dans les colonies. L'histoire nous donne des exemples de ce système, qui a bien ses mauvais côtés : les Romains, au temps de la décadence, employaient des mercenaires à leur défense ; actuellement l'Angleterre emploie des troupes indiennes dans ses possessions d'Afrique, mais non en Europe.

En mars dernier, une grève étrangement perturbatrice a été, à Paris, celle des employés des postes, télégraphes et téléphones, qui, en moins de trois jours, a laissé en souffrance plus d'un million de lettres et 300,000 dépêches. Bien d'autres villes suivirent cet exemple, et il fallut plusieurs semaines pour rétablir l'organisation des P. T. T.

Le système métrique français, adopté dès 1875 par treize nations européennes, Angleterre comprise, l'est aussi par les Etats-Unis, le Mexique, le Pérou, le Chili, l'Argentine, l'Uruguay, le Canada et le Japon. On prévoit l'adhésion de la Chine et de la Turquie à cette mesure, aussi favorable aux relations internationales que le sera la généralisation du système horaire basé sur le premier méridien anglais.

Belgique. — La nation belge a fêté dans toutes ses provinces le XXV^{me} anniversaire du gouvernement qu'elle s'est donné en 1884. Ces vingt-cinq ans constituent la période, non seule-

ment la plus tranquille, mais la plus prospère à tous points de vue social, industriel, commercial, financier, qui fait de la Belgique la cinquième puissance économique du monde, alors que l'annexion du Congo lui donne le même rang parmi les puissances coloniales. — Sa population qui, pendant ce quart de siècle, a monté de 6,000,000 à 7,400,000 Belges, s'est trouvée subitement accrue de 16 à 20 millions de Congolais, qui sont devenus ou deviendront citoyens belges. Avec ses 25 millions de sujets, la Belgique prend numériquement rang parmi les puissances mondiales de second ordre.

En juin, les fêtes coloniales d'Anvers, particulièrement remarquables par un cortège historique et par une Exposition congolaise, ont été l'occasion d'ovations enthousiastes adressées au roi Léopold II, le généreux donateur de la colonie du Congo, qu'il a su organiser de toutes pièces avant de la léguer à son pays.

Le Roi y a développé un magnifique programme sur les systèmes d'exploitation rationnelle de cette colonie, tant au point de vue agricole que minier, sur le commerce d'importation et d'exportation qui en résultera, manifestant le désir de voir s'accroître la marine nationale, s'établir les lignes belges de navigation vers les pays lointains, et faisant appel au concours de tous les Belges dans les choses d'Afrique. « Le Congo, dit-il, est plus riche que vous ne croyez et « le devoir d'un souverain est d'enrichir sa nation. Je rêve « de voir la petite Belgique devenir comme la grande capitale « d'un important mouvement commercial, industriel, scientifique et artistique. »

A la même époque, le prince Albert de Belgique et M. Renkin, ministre des colonies, entreprenaient leur grand voyage au Congo, d'où ils sont revenus satisfaits et suffisamment renseignés pour faire justice de toutes les accusations lancées en Angleterre contre l'ancien Etat congolais.

Un second jubilé sensationnel a été celui du 75^{me} anniversaire de la réouverture de l'Université de Louvain, en 1830, sous les auspices de l'Episcopat. Elle compte aujourd'hui environ 2,400 étudiants, tandis que les deux Universités de l'Etat à Liège et Gand en comptent respectivement 2,000 et 1,000, l'Université libre de Bruxelles, 1,100.

Une nouvelle loi militaire a été votée pour assurer le recrutement d'une armée de 180,000 hommes, nécessaire en temps de guerre étrangère pour faire respecter le territoire national. Elle consacre l'abolition du tirage au sort et l'obligation du service personnel, non généralisé, respectant les immunités ecclésiastiques et accordant des dispenses ou des délais aux

membres du personnel enseignant, comme aux étudiants universitaires, etc. L'effectif sur pied de paix reste fixé à 42,800 hommes.

Le recensement de l'année 1909 accuse un accroissement de la population, qui, au point de vue électoral, représentera vingt-deux députés belges de plus.

Le commerce général de la Belgique, qui avait baissé l'année précédente, a repris son mouvement ascensionnel ; il dépassera 10 milliards de francs.

La fortune publique belge, évaluée de 23 à 25 milliards de francs, suppose à chaque famille de cinq personnes une part de 18,000 francs. Elle comprend 11 milliards et demi de valeurs mobilières cotées à la Bourse, ce qui ferait pour chaque habitant plus de 1,600 francs. — Le montant des sommes gérées par les trois Caisse d'Epargne, de Retraite et d'Assurances s'élève à 1 milliard 570 millions, soit 500 francs par carnet d'affilié.

Au Parlement de Berlin, un député a réclamé de nouveau le prompt partage du Moresnet. La population de cette enclave mi-belge mi-allemande, de 2,500 âmes, proteste tout entière contre ce partage qui, laissant à la Belgique la partie nord des terrains inhabités, donnerait à la Prusse l'agglomération bâtie et industrielle du sud.

Le 17 décembre 1909, la nation belge perdait son souverain, le roi Léopold II, enlevé en quelques jours à l'affection de ses sujets. — Comme on l'a vu nombre de fois dans nos « Bilans », jamais nation ne fut plus prospère que la « petite Belgique », sous le règne de ce monarque, qui lui fit une « grande place » dans le monde, en la dotant finalement d'une colonie africaine, dont l'organisation fait l'admiration de tous.

Qu'on nous permette de rapporter ici une parole que, dans une audience privée en 1887, Sa Majesté nous adressait en parlant du Congo : « Lorsque je paraîtrai devant Dieu, je « m'estimerai heureux d'avoir ouvert la voie à l'évangélisation « parmi les quarante millions de Nègres de l'Afrique cen- « trale ! »

Le jeudi 23 décembre, devant l'Assemblée nationale, le prince Albert-Léopold, neveu du monarque défunt, prête serment de fidélité à la Constitution belge ; il est proclamé sous le nom d'Albert I^{er}, roi des Belges !

Hollande. — Après huit ans, l'attente populaire et patriotique est réalisée. A La Haye, le 30 avril, une princesse, héritière du trône des Pays-Bas, est née de la reine Wilhelmine et du prince conjoint Henri de Nassau. — La princesse a reçu au baptême le nom de Juliana Wilhelmina d'Orange

Nassau, duchesse de Mecklembourg. Wilhelm II a été l'un des parrains. Le peuple est dans la jubilation. De nouveaux timbres-poste oranges seront frappés.

Aux Etats-Généraux, on promet des améliorations, quant à la liberté des cultes; l'enseignement catholique sera subsidié pour la construction des écoles, ce qui a fait dire à un orateur belge, au congrès de Malines : « Souhaitons partout la liberté comme en Hollande ! »

Le projet de desséchement du Zuyderzée reste en souffrance; en revanche, il y a là, dit-on, abondance de poissons en promenade, ce qui donne lieu à des pêches fructueuses. D'autre part, une société veut faire de nouvelles recherches pour retrouver le navire de guerre anglais « le Lutin », englouti le 9 octobre 1799, avec trente millions d'or et d'argent en barres, que le cabinet britannique envoyait à Hambourg. En 1820, on avait déjà pu retirer pour plus de 3 millions de lingots, mais une violente tempête avait achevé de recouvrir de sable le navire perdu.

(A suivre.)



Notre système disciplinaire.

Le Comité de la Société fribourgeoise d'éducation a mis à l'étude, pour l'année courante, un sujet d'une importance capitale et décisive pour l'avenir de la jeunesse qui nous est confiée. Il mérite, par conséquent, une attention très soutenue de la part de tous les membres du corps enseignant et il est à souhaiter que les conclusions à tirer de l'étude et de l'expérience de chacun soient telles qu'elles impriment un mouvement de réforme sur le système disciplinaire généralement en honneur jusqu'ici dans nos écoles. Expliquons-nous.

En effet, les procédés éducatifs qui ont prévalu et qui, encore à l'heure qu'il est, prévalent chez nous, consistent essentiellement dans l'usage des moyens répressifs. Nous nous bornons à infliger à l'élève coupable une punition plus ou moins bien adaptée ou proportionnée à la faute commise ou reprochée. Or, nous affirmons que cette manière de faire, surtout si elle est trop exclusive, a pour conséquence immédiate d'aigrir l'enfant, de le prévenir contre son maître, au lieu de l'amender, de former peu à peu son jugement et sa volonté, en lui donnant le goût de ce qui est juste et bon.

Que se passe-t-il dans la pratique? Voici, par exemple, un